



Le réseau national courtage des professionnels de l'assurance

52 Boulevard Gabriel Koenigs
31300 Toulouse

05 62 71 67 40

formation@groupeami3f.com

www.ami3f.com

N°ORIAS : 07 000 197
RCS Toulouse : 340 973 775

ATTESTATION DE FORMATION

Par la présente, nous, Assurances Gestion Services, SAS ayant son siège social au 52 Boulevard Gabriel Koenigs 31300 Toulouse (N° déclaration 76311246931 auprès du préfet de la région Occitanie) attestons que guillaume charenton de la société AEC Conseils **a suivi la formation : Complémentaire santé, les principes de base.**

Nature de l'action (article L 6313-1 du Code du travail) : « Action de développement des compétences »

Objectifs (selon référentiel de l'article A.512-8 du code des assurances) : À l'issue de la formation, les participants seront capables de cerner les objectifs de l'assurance maladie et de la complémentaire santé, de comprendre le principe de remboursement d'une complémentaire santé, d'identifier les critères de tarification d'un contrat santé, d'appliquer les tarifications santé.

Date : Mercredi 23 octobre 2024 de 15h à 16h soit une heure (1h) de formation DDA

Lieu de la formation : Formation en ligne dispensée via la plateforme de formations GO TO WEBINAR dans les locaux du Groupe AMI 3F au 52 Boulevard Gabriel Koenigs 31300 Toulouse

Intervenant : Elodie AUBRY, Responsable Animation et Formation de la société Assurances Gestion Services

PROGRAMME : Principaux axes du programme de formation.

- I - Informations générales démographiques, Sécurité Sociale et complémentaire santé
- II – Objet de l'assurance maladie et de la complémentaire santé
- III – Principe du remboursement, des délais de carences et des plafonds de garanties
- IV – Tarification d'une complémentaire santé
- V – Adaptation de la cotisation

Résultats de l'évaluation des acquis* : B *Niveau d'acquisition des connaissances : A = Connaissances maîtrisées, B = Connaissances acquises, C = Connaissances non acquises

La participation à cette formation garantit la conformité au critère n°4 du décret qualité du 30 juin 2015, relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue : « Capacité de l'organisme à attester des actions de formation continue du corps de formateurs, ou du formateur indépendant ». Cette formation est éligible aux actions de formation continue prévues par l'article A 512-8 du code des assurances (« DDA »).

Fait en double exemplaire,
A Toulouse, le 23-oct-24,



52 Bd Gabriel Koenigs
31300 TOULOUSE

Groupe Assurances Gestion Services

SAS au capital variable

minimum de 1 020 000 €

RCS Toulouse 340 973 775

N°OrIAS 07 000 197 (orias.fr)

ami3f.com